



## Décision relative à une modification administrative d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

N° AMM : FR-2021-0023

*Vu les dispositions du règlement (UE) n°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,*

*Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande de modification administrative portant sur le changement de classification, l'ajout d'un nouveau fabricant pour la substance active basic copper carbonate, la modification du nom et de l'adresse d'un fabricant pour la substance active basic copper carbonate pour la famille de produits biocides **WOLMANIT CX-8WB\_FAMILY**,*

*de la société* *Wolman Wood and Fire Protection GmbH*  
*enregistrée sous le numéro* *BC-GV092901-12*

### Article 1<sup>er</sup>

La modification administrative de l'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides désignée ci-dessus **est accordée** en France dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

### Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de l'autorisation de la présente famille de produits est fixée au 29 mars 2031.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) n°528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

A Maisons-Alfort, le 05/09/2025

DocuSigned by:

  
Charlotte Grastilleur  
AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée  
en charge du pôle produits réglementés  
Agence nationale de sécurité sanitaire de  
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)



## ANNEXE : Résumé des caractéristiques de la famille de produits

*Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique.*

### Partie I. - Premier niveau d'information

#### 1. Informations administratives

##### 1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	WOLMANIT CX-8WB_FAMILY
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

##### 1.2. Type de famille de produits

Types de produit	8
------------------	---

##### 1.3. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

Nom et adresse du détenteur	<b>Nom</b>	WOLMAN WOOD AND FIRE PROTECTION GMBH
	<b>Adresse</b>	DR. WOLMAN STRASSE 31 – 33 76547 SINZHEIM ALLEMAGNE
Numéro de demande	BC-GV092901-12	
Type de demande	Changement administratif d'une autorisation nationale (NA-ADC)	
Numéro d'autorisation	FR-2021-0023	
Date d'autorisation	21/05/2021	
Date d'expiration de l'autorisation	29/03/2031	

##### 1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	WOLMAN WOOD AND FIRE PROTECTION GMBH
Adresse du fabricant	DR. WOLMAN STRASSE 31 – 33 76547 SINZHEIM ALLEMAGNE
Emplacement des sites de fabrication	DR. WOLMAN STRASSE 31 – 33 76547 SINZHEIM ALLEMAGNE

##### 1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Cu-HDO
Nom du fabricant	WOLMAN WOOD AND FIRE PROTECTION GMBH
Adresse du fabricant	DR. WOLMAN STRASSE 31 – 33 76547 SINZHEIM ALLEMAGNE
Emplacement des sites de fabrication	DR. WOLMAN STRASSE 31 – 33 76547 SINZHEIM ALLEMAGNE

<b>Substance active</b>	Hydroxyd de cuivre (II) – carbonate de cuivre basique
<b>Nom du fabricant</b>	COSACO GMBH
<b>Adresse du fabricant</b>	SINGAPURSTRASSE 1 20457 HAMBURG ALLEMAGNE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	HOVESTSTRASSE 50 20539 HAMBURG ALLEMAGNE

<b>Substance active</b>	Hydroxyd de cuivre (II) – carbonate de cuivre basique
<b>Nom du fabricant</b>	TIB CHEMICALS AG
<b>Adresse du fabricant</b>	MÜLHEIMER STRAÙE 16-22 68219 MANNHEIM ALLEMAGNE
<b>Emplacement des sites de fabrication</b>	MÜLHEIMER STRAÙE 16-22 68219 MANNHEIM ALLEMAGNE

## 2. Composition de la famille de produits et type de formulation

### 2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Cu-HDO	Bis(N-cyclohexyl-diazenium-dioxy)-copper	Substance active	312600-89-8	239-703-4	2,8	2,8
Carbonate de cuivre basique	Copper(II) carbonate-copper(II) hydroxide (1:1)	Substance active	12069-69-1	235-113-6	13,04	13,04
2-Aminoéthanol	2-Aminoethanol; ethanolamine	Formulant	141-43-5	205-483-3	28,60	31,60
Acide 2-Ethylhexanoïque	2-Ethylhexanoic acid	Formulant	149-57-5	205-743-6	4,90	4,90
Acide n-Heptanoïque	n-Heptanoic acid	Formulant	111-14-8	203-838-7	3,10	3,10
Polyéthylèneimine (50 % dans l'eau)	Polyethyleneimine (50 % in water)	Formulant	9002-98-6	618-346-1	0	6,0

### 2.2. Type de formulation

SL – solution soluble concentrée
----------------------------------



## Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 1

### 1. Information administrative sur le Méta RCP 1

#### 1.1. Identification du Méta RCP 1

Identification	Meta RCP 1
----------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	-
----------	---

#### 1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	8
---------------------	---

### 2. Composition du Méta RCP 1

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Cu-HDO	Bis-(N-Cyclohexyl-diazeniumdioxy)-copper	Substance active	312600-89-8	239-703-4	2,8	2,8
Carbonate de cuivre basique	Copper(II) carbonate-copper(II) hydroxide (1:1)	Substance active	12069-69-1	235-113-6	13,04	13,04
2-Aminoéthanol	2-Aminoethanol	Formulant	141-43-5	205-483-3	28,60	28,60
Acide 2-Ethylhexanoïque	2-Ethylhexanoic acid	Formulant	149-57-5	205-743-6	4,90	4,90
Acide n-Heptanoïque	n-Heptanoic acid	Formulant	111-14-8	203-838-7	3,10	3,10
Polyéthylèneimine (50 % dans l'eau)	Polyéthylèneimine (50 % in water)	Formulant	9002-98-6	618-346-1	6,0	6,0

#### 2.2. Type de formulation

SL – solution soluble concentrée
----------------------------------

### 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 1

#### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Classification</b>	
Catégories de danger	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 Toxicité aiguë (par inhalation) catégorie 4 Corrosion cutanée, catégorie 1B Lésions oculaires graves, catégorie 1 <i>Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B</i> Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3 Toxicité aquatique aiguë, catégorie 1 Toxicité aquatique chronique, catégorie 1
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion H332 : Nocif par inhalation H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H318 : Provoque de graves lésions des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires <i>H360D : Peut nuire au fœtus</i> H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
<b>Étiquetage</b>	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion H332 : Nocif par inhalation H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. <i>H360D : Peut nuire au fœtus</i> H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Conseils de prudence	P201 : Se procurer les instructions avant utilisation. P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. P234 : Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P264 : Se laver soigneusement les mains après manipulation. P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher. P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.



	<p>P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin/...</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu.</p> <p>P405 : Garder sous clef.</p> <p><i>P501 : Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets dangereux approprié</i></p>
Note	<p>EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires</p> <p>EUH208 : Contient du polyéthylèneimine. Peut produire une réaction allergique.</p>

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

### 4.1. Description de l'usage

**Tableau 1. Usage # 1 – Champignons, insectes à larves xylophages, termites – usage industriel – traitement par imprégnation sous vide ou à pression variable – intérieur/extérieur**

Type de produit	TP08 – Produits de protection du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2, 3 et 4.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	<p><u>Insectes à larves xylophages</u> (efficacité démontrée sur <i>Hylotrupes bajulus</i>) Stade : larve</p> <p>Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse, pourriture molle)</p> <p><u>Termes</u> (<i>Reticulitermes spp</i>)</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>Intérieur (dans des usines de traitement dédiées)</p> <p>Traitement préventif – Classes d'usages 1, 2, 3 et 4</p>
Méthode(s) d'application	Traitement par imprégnation (vide pression ou à pressions variables)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	<p>Sans protection contre les termites :</p> <p>Classe 1 : 6,50 kg de produit/m<sup>3</sup></p> <p>Classe 2 : 7,85 kg de produit /m<sup>3</sup></p> <p>Classe 3 : 7,85-9 kg de produit /m<sup>3</sup></p> <p>Classe 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Usage général : 10,90-22,50 kg de produit/m<sup>3</sup></li> <li>- Classe 4 spéciale : 13-31,25 kg de produit/m<sup>3</sup></li> </ul> <p>Avec protection contre les termites :</p> <p>Classe 1 : 13,1 kg de produit /m<sup>3</sup></p> <p>Classe 2 : 13,1 kg de produit /m<sup>3</sup></p> <p>Classe 3 : 13,81 kg de produit /m<sup>3</sup></p> <p>Classe 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Usage général : 13,81-22,50 kg de produit /m<sup>3</sup></li> <li>- Classe 4 spéciale : 13,81 - 31,25 kg de produit /m<sup>3</sup></li> </ul> <p>Une seule application</p> <p>La classe d'utilisation « Classe 4 spéciale » cible spécifiquement le bois traité avec des applications ayant une durée de vie prolongée (par ex. Poteaux de transmission). Pour la classe d'utilisation « Classe 4 spéciale », une durée de vie entre 25 et 40 ans est attendue</p>



<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	Jerrycan 30L en PE-HD à bouchon vissé. Bidon de 60L en PE-HD à bouchon vissé. IBC de 600L et 1 000L en PE-HD à bouchon vissé. Container de transport de 30 000L en acier inoxydable.

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

–

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

–

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

–

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

–

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

–

### 5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

#### 5.1. Instructions d'utilisation

- Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Diluer le produit dans de l'eau en fonction de l'usage souhaité conformément aux recommandations du questionnaire présenté dans la table de dilution ci-dessous et basées sur une absorption moyenne de 600 litres de solution par m<sup>3</sup> de bois :
  - Avec une protection contre les termites :

Classe 1 : 1,08 %  
Classe 2 : 1,30 %  
Classe 3 : 1,30-1,50 %  
Classe 4 :  
Usage général : 1,82 – 3,75 %  
Classe 4 spéciale : 2,17 – 5,21 %

  - Sans protection contre les termites :

Classe 1 : 2,18 %  
Classe 2 : 2,18 %  
Classe 3 : 2,30 %  
Classe 4 :  
Usage général : 2,30 – 3,75 %  
Classe 4 spéciale : 2,30 – 5,21 %



- Le temps de fixation minimum est de 48h.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

## 5.2. Mesures de gestion de risque

- Le bois traité pour une utilisation de classe 1 et 2 dans les zones résidentielles est limité aux constructions en bois à petite échelle et/ou statiques, qui sont entièrement recouvertes.
- Éviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Ne pas utiliser le bois préservé dans des plans d'eau ou des cours d'eau
- Les équipements personnels de protection suivants doivent être portés lors de la manipulation du produit (application du produit et nettoyage de la chambre de traitement) :
  - gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit)
  - combinaison de protection (au minimum de type 6, EN 13034)
  - chaussures de protection adaptées (EN 13832) lors de l'application du produit
  - protection faciale lors de l'application du produit.
- Le processus de dilution du produit doit être effectué à l'aide d'un système de dosage automatique.
- Éviter le contact avec les yeux et la peau.
- Manipuler le produit et le bois fraîchement traité dans des pièces bien aérées.
- Le nettoyage du tunnel de traitement ainsi que le traitement sous pression du bois ne doivent pas être effectués par le même opérateur le même jour.
- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux ou de l'eau de boisson.

## 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

### Premiers secours :

- En cas d'exposition : consulter un médecin.

- En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

### Informations au personnel de santé / au médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins ( $\text{pH} > 11$ ), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

- En cas de contact avec la peau : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min. Appeler un centre antipoison/un médecin.



**-En cas d'ingestion** : rincer la bouche.

En cas de symptômes : Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin.

Informations au personnel de santé / au médecin :

Initier les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison.

**-En cas d'inhalation** : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appeler immédiatement le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin.

Informations au personnel de santé / au médecin :

Initier les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison.

**5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

**5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales**

- Le produit doit être stocké dans l'emballage d'origine, bien fermé et hors d'accès à toutes personnes non autorisées.
- Températures de stockage recommandées : de  $\geq 0^{\circ}\text{C}$  à  $+40^{\circ}\text{C}$
- Protéger du gel.
- A basses températures, une formation de cristaux est possible. Re-dissoudre les précipités en augmentant la température.
- Durée de vie : 24 mois.

**6. Autre(s) information(s)**

-



## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 1

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom(s) commercial(aux)</b>	<b>WOLMANIT CX-8M</b> <b>WOLMANIT CX-8WB</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2021-0023-01-01</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Cu-HDO	Bis(N-cyclohexyl-diazenium-dioxy)-copper	Substance active	312600-89-8	239-703-4	2,8
Carbonate de cuivre basique	Copper(II) carbonate-copper(II) hydroxide (1:1)	Substance active	12069-69-1	235-113-6	13,04
2-Aminoéthanol	2-Aminoethanol; ethanolamine	Formulant	141-43-5	205-483-3	28,60
Acide 2-Ethylhexanoïque	2-Ethylhexanoic acid	Formulant	149-57-5	205-743-6	4,90
Acide n-Heptanoïque	n-Heptanoic acid	Formulant	111-14-8	203-838-7	3,10
Polyethyleneimine (50 % dans l'eau)	Polyethyleneimine (50 % in water)	Formulant	9002-98-6	618-346-1	6,00

## Partie II. - Deuxième niveau d'information du Méta RCP 2

### 1. Information administrative sur le Méta RCP 2

#### 1.1. Identification du Méta RCP 2

<b>Identification</b>	Meta RCP 2
-----------------------	------------

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

<b>Numéro 2</b>	-
-----------------	---

#### 1.3. Type de produit (s)

<b>Type de produit (s)</b>	8
----------------------------	---



## 2. Composition du Méta RCP 2

### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Méta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Cu-HDO	Bis-(N-Cyclohexyl-diazeniumdioxy)-copper	Substance active	312600-89-8	239-703-4	2,8	2,8
Carbonate de cuivre basique	Copper(II) carbonate-copper(II) hydroxide (1:1)	Substance active	12069-69-1	235-113-6	13,04	13,04
2-Aminoéthanol	2-Aminoethanol	Formulant	141-43-5	205-483-3	31,6	31,60
Acide 2-Ethylhexanoïque	2-Ethylhexanoic acid	Formulant	149-57-5	205-743-6	4,9	4,9
Acide n-Heptanoïque	n-Heptanoic acid	Formulant	111-14-8	203-838-7	3,1	3,1

### 2.2. Type de formulation

SL – solution soluble concentrée

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Méta RCP 2

### 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 Toxicité aiguë (par inhalation) catégorie 4 Corrosion cutanée, catégorie 1B Lésions oculaires graves, catégorie 1 <i>Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B</i> Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique, catégorie 3 Toxicité aquatique aiguë, catégorie 1 Toxicité aquatique chronique, catégorie 1
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion H332 : Nocif par inhalation H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H318 : Provoque de graves lésions des yeux H335 : Peut irriter les voies respiratoires <i>H360D : Peut nuire au fœtus</i> H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
Étiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H302 : Nocif en cas d'ingestion H332 : Nocif par inhalation H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux <i>H360D : Peut nuire au fœtus</i> H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme



Conseils de prudence	<p>P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.</p> <p>P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>P234 : Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.</p> <p>P260 : Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.</p> <p>P264 : Se laver soigneusement les mains après manipulation.</p> <p>P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</p> <p>P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.</p> <p>P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher.</p> <p>P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.</p> <p>P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.</p> <p>P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin/...</p> <p>P391 : Recueillir le produit répandu.</p> <p>P405 : Garder sous clef.</p> <p><i>P501 : Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets dangereux approprié</i></p>
Note	EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

### 4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Champignons, insectes à larves xylophages, termites – usage industriel – traitement par imprégnation sous vide ou à pression variable – intérieur/extérieur.

Type de produit	TP08 – Produits de protection du bois
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2, 3 et 4
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	<p><u>Insectes à larves xylophages</u> (efficacité montrée sur <i>Hylotrupes bajulus</i>) Stade : larve</p> <p>Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique, pourriture fibreuse, pourriture molle)</p> <p><u>Termites</u> (<i>Reticulitermes spp</i>)</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>Intérieur (dans des usines de traitement dédiées)</p> <p>Traitement préventif – Classes d'usages 1, 2, 3 et 4</p>
Méthode(s) d'application	Traitement par imprégnation (vide pression ou à pressions variables).



<b>Dose(s) et fréquence(s) d'application</b>	<p>Sans protection contre les termites :</p> <p>Classe 1 : 6,50 kg/m<sup>3</sup></p> <p>Classe 2 : 7,85 kg/m<sup>3</sup></p> <p>Classe 3 : 7,85-9 kg/m<sup>3</sup></p> <p>Classe 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Usage général : 10,90-22,50 kg /m<sup>3</sup></li> <li>- Classe 4 spéciale : 13-31,25 kg /m<sup>3</sup></li> </ul> <p>Avec protection contre les termites :</p> <p>Classe 1 : 13,1 kg/m<sup>3</sup></p> <p>Classe 2 : 13,1 kg/m<sup>3</sup></p> <p>Classe 3 : 13,81 kg/m<sup>3</sup></p> <p>Classe 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Usage général : 13,81-22,50 kg/m<sup>3</sup></li> <li>- Classe 4 spéciale : 13,81 - 31,25 kg/m<sup>3</sup></li> </ul> <p>Une seule application</p> <p>La classe d'utilisation « Classe 4 spéciale » cible spécifiquement le bois traité avec des applications ayant une durée de vie prolongée (par ex. Poteaux de transmission). Pour la classe d'utilisation 3Classe 4 spéciale3, une durée de vie entre 25 et 40 ans est attendue.</p>
<b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>	Industriels
<b>Taille(s) et type(s) de conditionnement</b>	<p>Jerrycan 30L en PE-HD à bouchon vissé.</p> <p>Bidon de 60L en PE-HD à bouchon vissé.</p> <p>IBC de 600L et 1 000L en PE-HD à bouchon vissé.</p> <p>Container de transport de 30 000L en acier inoxydable.</p>

#### 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

–

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

–

#### 4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

–

#### 4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

–

#### 4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

–



## 5. Conditions générales d'utilisation du Méta RCP 2

### 5.1. Instructions d'utilisation

- Appliquer le produit via un traitement sous vide ou sous pression variable.
- Diluer le produit dans de l'eau en fonction de l'usage souhaité conformément aux recommandations du pétitionnaire présentées dans la table de dilution ci-dessous et basées sur une absorption moyenne de 600 litres de solution par m<sup>3</sup> de bois :
  - Avec une protection contre les termites :

Classe 1 : 1,08 %
Classe 2 : 1,30 %
Classe 3 : 1,30-1,50 %
Classe 4 :
Usage général : 1,82 - 3,75 %
Classe 4 spéciale : 2,17 - 5,21 %

  - Sans protection contre les termites :

Classe 1 : 2,18 %
Classe 2 : 2,18 %
Classe 3 : 2,30 %
Classe 4 :
Usage général : 2,30 - 3,75 %
Classe 4 spéciale : 2,30 - 5,21 %
- Le temps de fixation minimum est de 48h.
- Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Le bois traité pour une utilisation de classe 1 et 2 dans les zones résidentielles est limité aux constructions en bois à petite échelle et/ou statiques, qui sont entièrement recouvertes.
- Éviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Ne pas utiliser le bois préservé dans des plans d'eau ou des cours d'eau.
- Les équipements personnels de protection suivant doivent être portés lors de la manipulation du produit (application du produit et nettoyage de la chambre de traitement) :
  - Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit)
  - Une combinaison de protection (au minimum de type 6, EN 13034) doit être portée
  - Portez des chaussures de protection adaptées (EN 13832) lors de l'application du produit.
  - Porter une protection faciale lors de l'application du produit.
- Le processus de dilution du produit doit être effectué à l'aide d'un système de dosage automatique.
- Éviter le contact avec les yeux et la peau.

- Manipuler le produit et le bois fraîchement traité dans des pièces bien aérées.
- Le nettoyage du tunnel de traitement ainsi que le traitement sous pression du bois ne doivent pas être effectués par le même opérateur le même jour.
- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux ou de l'eau de boisson.

### **5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement**

#### **Instruction de premiers soins :**

##### **Premiers secours :**

- En cas d'exposition : Consulter un médecin.

-En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

Informations au personnel de santé / au médecin :

Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins ( $\text{pH} > 11$ ), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

-En cas de contact avec la peau : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min. Appeler un centre antipoison/un médecin.

-En cas d'ingestion : rincer la bouche.

En cas de symptômes : Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin.

Informations au personnel de santé / au médecin :

Initier les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison.

Traitements spécifiques : (si applicable).

-En cas d'inhalation : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de symptômes : Appeler immédiatement le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.

En l'absence de symptômes : Appeler un centre antipoison/un médecin.

Informations au personnel de santé / au médecin :

Initier les mesures de premiers secours si nécessaire, puis appeler un centre antipoison.

### **5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage**

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales**

- Le produit doit être stocké dans l'emballage d'origine, bien fermé et hors d'accès à toutes personnes non autorisées.
- Températures de stockage recommandées : de  $\geq 0^\circ\text{C}$  à  $+40^\circ\text{C}$
- Protéger du gel.
- A basses températures, une formation de cristaux est possible. Re-dissoudre les précipités en augmentant



la température.

- Durée de vie : 24 mois.

## 6. Autre(s) information(s)

-

## Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Méta RCP 2

### 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

<b>Nom commercial</b>	<b>WOLMANIT CX-8F</b>				
<b>Numéro d'autorisation</b>	<b>FR-2021-0023-02-01</b>				
<b>Nom commun</b>	<b>Nom IUPAC</b>	<b>Fonction</b>	<b>Numéro CAS</b>	<b>Numéro EC</b>	<b>Contenu (%)</b>
Cu-HDO	Bis-(N-Cyclohexyl-diazeniumdioxy)-copper	Substance active	312600-89-8	239-703-4	2,8
Carbonate de cuivre basique	Copper(II) carbonate-copper(II) hydroxide (1:1)	Substance active	12069-69-1	235-113-6	13,04
2-Aminoéthanol	2-Aminoethanol	Formulant	141-43-5	205-483-3	31,60
Acide 2-Ethylhexanoïque	2-Ethylhexanoic acid	Formulant	149-57-5	205-743-6	4,90
Acide n-Heptanoïque	n-Heptanoic acid	Formulant	111-14-8	203-838-7	3,10